

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.111939	
État membre	France	
Numéro de référence de l'État membre		
Région	France	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Centre national du cinéma et de l'image animée 291 bd Raspail, 75675 Paris Cedex 14	
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Aides financières automatiques à la production et à la préparation d'adaptations audiovisuelles de spectacle vivant	
Base juridique	Dispositions générales: 311-1 à 311-20; 311-22. Dispositions particulières: 311-26 à 311-42; 311-45 à 311-46 ; 311-50 à 311-54 ; 311-57 ; 311-59 à 311-78 du règlement général des aides du CNC	
Type de la mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation SA.101323	
Durée	01.01.2024 - 31.12.2026	
Secteurs économiques	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale	
Type de bénéficiaire	petites et moyennes entreprises, grandes entreprises	
Budget	Budget annuel: 35 000 000 EUR	
Pour les garanties	0 EUR	
Forme de l'aide	Subvention/Bonification d'intérêts	
Référence à la décision de la Commission		
Si cofinancement par des fonds communautaires		
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régimes d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles (art. 54)	60	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000020908868/LEGISCTA000047161005/2024-01-01/, -